



Conseil Communautaire

du 12 avril 2016

Compte rendu de séance

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 12 avril 2016 à 17 h, salle du Conseil à Cély

Présents à l'ouverture de la séance :

Arbonne la Forêt	Mme Colette Gabet M. Anthony Vautier
Barbizon	M. Philippe Douce Mme Brigitte Detollenaere
Cély en Bière	Mme Maryse Galmard Peters M. Charles Querné
Chailly en Bière	Mme Laurence Sergent M. Philippe Drouet Mme Joanna Carvalho Marques Mme Magali Rey
Fleury en Bière	
Perthes en Gâtinais	M. Alain Chambron M Fabrice Larché
Saint Germain sur Ecole	Mme Christiane Walter
Saint Martin en Bière	Mme Véronique Féménia Mme Geneviève Lambert
Saint Sauveur sur Ecole	M. Christophe Baguet Mme Anne Elisabeth Bourguignon
Villiers en Bière	

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Il convient de désigner un secrétaire de séance. M Christophe Baguet est désigné secrétaire de séance.

II. Pouvoirs

Pouvoir a été donné :

- par M Richard à Mme Lambert
- par Mme Porte à M Drouet
- par Mme Malmanche à M Larché
- par M Vézilier à M Chambron
- par Mme Gréco à Mme Walter

Nombre de membres présents : 17 ; nombre de votants : 22

III. Ajout de sujets à l'ordre du jour

Mme Gabet sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour : remplacement d'un délégué titulaire à la Commission d'Appel d'Offres.

Cet ajout est validé.

IV. Vote du Compte Administratif M14 Année 2015

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Mme Féménia, Vice-Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

<i>SECTION</i>	<i>DE</i>	<i>Recettes</i>	6 401 583, 23
<i>FONCTIONNEMENT</i>			
		<i>Dépenses</i>	6 656 532,69 €
		<i>Résultat exercice</i>	254 949,46 €
<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>			
		<i>Recettes</i>	65 778,16 €
		<i>Dépenses</i>	165 890,27 €
		<i>Résultat exercice</i>	100 112,11 €
<i>Report 2014</i>		<i>Fonctionnement</i>	1 399 838,26 €
		<i>Investissement</i>	803,13 €
<i>Résultat de clôture 2015</i>		<i>Fonctionnement excédent</i>	1 144 888,80 €
		<i>Investissement excédent</i>	263 691,02 €
<i>Restes à réaliser</i>			-134 000 €

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

V. OBJET : Vote du Compte de Gestion M14 ANNEE 2015

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Madame Colette GABET, Vice-Présidente,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité

Déclare, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VI. Objet : affectation de résultat

Le Conseil Communautaire,
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
Un excédent de fonctionnement de : 0 €
Un déficit de fonctionnement de : 254 949,46 €
A l'unanimité
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	- 254 949,46 €
B Résultats antérieurs reportés	1 399 838,26 €
C Résultat à affecter	
= A+B hors restes à réaliser	1 144 888,80 €
D solde d'exécution d'investissement	
D 001	0 €
R 001	263 691,02 €
E solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	-134 000 €
Excédent de financement	0 €
Besoin de financement F	= D+E
	0 €
AFFECTATION = C	= G+H
	1 144 888,80 €
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	0
2/ H Report en fonctionnement en R 002	1 144 888,80 €
DEFICIT REPORTE D 001	0 €

VII. OBJET : VOTE DU BUDGET 2016

Mme Féménia, Présidente de la commission finances présente le Budget Primitif 2016.

A l'issue de la présentation du Budget Primitif concernant l'investissement, Monsieur DROUET s'étonne que le projet d'aménagement concernant la création d'un accueil de loisirs à Chailly-en-Bière, ne soit pas pris en compte dans les prévisions budgétaires. Il y a nécessité de faire figurer ce projet au Budget Primitif 2016 compte-tenu du schéma de coopération intercommunale. Monsieur Chambron expose qu'il doit en être de même du projet de création de dojo sur le territoire de la commune de Perthes. Il fait valoir que cette inscription est indispensable et pleinement justifiée par rapport au faible taux d'endettement de notre structure actuelle, par habitant, comparé à celui de communes que nous allons rejoindre.

Madame Galmard-Peters pose la question suivante « Ne peut-on pas inscrire au budget d'investissement une somme de 600 000 euros ? »

Mme Gabet fait valoir que la commission finances n'a pas fait de proposition en ce sens, que ces deux projets n'ont pas fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour et n'ont pas été validés par les instances habituellement saisies : bureau et commissions. Mme Gabet insiste sur la nécessité de boucler le budget sans aucun report possible pour assurer le fonctionnement courant et notamment la rémunération des agents.

Monsieur LARCHE insiste sur le fait que si ces deux projets ne sont pas inscrits tout de suite, ce sera jamais.

Monsieur Douce précise que pour les deux réalisations en question, c'est une somme de 900 000 euros qu'il faudrait inscrire au budget.

Mme Gabet pose la question de la recette qui devrait être inscrite en recette d'investissement.

Monsieur Drouet évoque l'emprunt, ce à quoi Mme Gabet rappelle que l'état actuel des finances et le coût de l'implantation de la fibre optique à réaliser soit 900 000 euros.

Mme Gabet propose de soumettre au vote le budget investissement en l'état des propositions validées par la commission finances mais que soit prise en compte rapidement les deux demandes formulées par Chailly-en-Bière et Perthes-en-Gâtinais par les instances compétentes en vue d'un possible budget supplémentaire à prévoir avant la fin du premier semestres 2016.

Mme Gabet, présidente de séance propose que soit rédigée une motion précisant l'intérêt d'examiner les projets susnommés afin le cas échéant de proposer avant l'été un budget supplémentaire.

- *Il est proposé une motion pour que soit envisagé par le biais d'un budget supplémentaire l'étude d'opportunité de la création d'un dojo sur la commune de Perthes, ainsi que l'extension de l'Accueil de Loisirs sur la commune de Chailly en Bière.
Le principe de la motion est retenu à 20 voix pour et 2 abstentions*

Mme Féménia rappelle toutefois que le Préfet a arrêté le mode de rattachement de la communauté de communes à la future intercommunalité et que l'extension plutôt que le fusion reporterait la dette de chaque intercommunalité aux communes concernées. Il est préférable dans ce cas de rester prudent sur les investissements actuels. Il est par ailleurs impossible d'inscrire immédiatement des sommes en dépenses et en recettes sous peine de ne pas avoir un budget sincère.

Le Conseil Communautaire,
VU les propositions de budget primitif 2016 présenté par la Présidente,
Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau et de la commission Finances,
A l'unanimité, **7 abstentions, 15 pour, 0 contre**
ADOpte le budget primitif 2016 :
Par chapitre pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à : 7 108 538,80 €
Par chapitre pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à : 1

VIII. OBJET : Commission d'Appels d'Offres

Le Conseil Communautaire,
Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,
Vu les élections complémentaires pour la commune de St Martin en Bière
Considérant la nécessité de remplacer un membre titulaire de la commission d'appel d'offres pour le fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays de Bière,
Après appel aux candidatures,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE l'élection de M. Philippe DOUCE comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres
La composition de la commission d'appels d'offres est donc portée comme suit :

Titulaires	Suppléants
Présidence : Mme Le Bret	
M. Douce	Mme Gabet
M. Baguet	Mme Malmanche
M Querné	M. Gruel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

La Présidente

Chantal LE BRET